



Les questions fréquemment posées sur Lissage permanent japonais™

Quelle est l'action de Lissage japonais™ ?

Lissage japonais™ est un processus complexe et extrêmement minutieux qui conditionne le cheveu en une nouvelle forme parfaitement lisse, tout en introduisant - pendant le processus - des soins qui améliorent sa condition.

Qui peut réaliser la prestation Lissage japonais™ ?

Seuls les salons/partenaires de Lissfactor peuvent réaliser la prestation Lissage japonais™ puisque ces derniers ont suivi une formation LISSFACTOR au cours de laquelle le savoir-faire Lissage japonais™ leur a été transmis et une attestation délivrée.

Lissage japonais™ peut-il être réalisé sur toute typologie de frisures ?

Lissage japonais™ s'adapte à toute typologie de frisures car la formule est ajustée au cheveu et à son degré de sensibilisation.

Est-ce que la pluie et/ou l'humidité peut faire refrisier les cheveux ?

Les cheveux lissés par Lissage japonais™ ne bougeront pas en cas de pluie. Ils reprendront leur forme lisse une fois secs, tout comme des cheveux naturellement lisses.

Peut-on faire un shampoing juste après la procédure Lissage japonais™ ?

Il est préconisé d'attendre 72 heures après Lissage japonais™ avant tout contact avec l'eau et/ou l'humidité.

Peut-on faire une coupe le jour de la procédure ?

Il n'y a aucune incidence, les cheveux sont d'ailleurs plus longs après la procédure.

Peut-on se rendre à la piscine après la procédure ?

Le chlore est déconseillé durant 2 semaines après la procédure. Une fois ce délai passé il n'y a pas d'incidence.

Peut-on s'attacher les cheveux après Lissage japonais™ ?

Durant une semaine, il est déconseillé de s'attacher les cheveux et/ou de donner une forme de coiffage puisque ces formes peuvent encore être mémorisées pendant une semaine.

Peut-on boucler ses cheveux avec un fer à boucler/bigoudis ?

Oui sans aucune incidence mais uniquement après la semaine de précaution. Les cheveux redeviendront naturellement lisses après le shampoing.

Lissage japonais™ est-il réalisable sur cheveux colorés ?

La coloration ne constitue pas une incompatibilité au Lissage japonais™, Il faut la réaliser – minimum - 15 jours auparavant. Il faut tout de même l'indiquer auprès du salons/partenaire lors du diagnostic.

Peut-on réaliser une coloration après la technique Lissage japonais™ ?

Oui, après 4 semaines, délai de la stabilisation des éléments protéiniques.

Lissage japonais™ s'adapte-t-il aux cheveux méchés /oxydés ?

Les cheveux méchés ont subi une oxydation. Il existe différents degrés d'oxydation. Lorsque celle-ci est pratiquée dans une certaine mesure*, le lissage peut être effectué avec un traitement préalable qui va égaliser la porosité. Dans un cas d'oxydation trop importante la procédure ne peut être réalisée qu'après des soins *Dear Salon System* (Ligne Clinique), destinés à renforcer les cheveux fragilisés...

**seul un professionnel peut estimer ce degré.*

Peut-on faire des mèches après Lissage japonais™ ?

Oui, après un délai de 4 semaines permettant la stabilisation.

Lissage japonais™ peut-il être effectué après un défrisage ?

Les défrisages contenant **sodium hydroxyde** ainsi que **sodium guanidine** sont incompatibles avec la technique Lissage permanent japonais™.

Lissage japonais™ peut-il être réalisé en cas de grossesse ?

La grossesse est une période pendant laquelle les femmes produisent certaines hormones. Cette production augmente tout au long de la grossesse et se poursuit parfois jusqu'à la fin de la période d'allaitement. Lors de cette période, il se peut que le cheveu se révèle plus résistant et altère l'action de **Lissage japonais™** qui peut moins bien fonctionner. Cette particularité peut cependant varier d'une femme à l'autre. Le professionnel procédera éventuellement à un *testing* sur une mèche.

Lissage japonais™ peut-il être réalisé sur des enfants ?

L'enfance et l'adolescence sont des périodes pendant lesquelles un certain nombre d'hormones sont produites et la forme définitive du cheveu n'est pas encore atteinte. Il est donc recommandé d'atteindre l'âge de 14 ans pour réaliser Lissage japonais™ mais ce dernier ne comporte aucun risque.

Peut-on utiliser un shampoing usuel ?

Un shampoing classique peut être utilisé après Lissage japonais™, cependant certains shampoings contiennent des **hydroxydes de sodium** qui peuvent nuire sévèrement aux cheveux. Les shampoings antipelliculaires sont également déconseillés.

Quels produits utilisés ?

Il est conseillé d'utiliser la ligne **CERA** qui est adaptée aux cheveux dans le cadre de Lissage japonais™ mais également de manière indépendante du lissage puisque la ligne **CERA** est issue d'une technologie permettant l'introduction au quotidien de kératine, de collagène végétal et d'acides aminés. Ces éléments sont indispensables pour maintenir un cheveu en bonne santé.

A quelle fréquence dois-je refaire mes repousses ?

Les repousses sont à traiter entre 1 à 2 fois par an selon le rythme de repousse de vos cheveux.

Quel est le prix de Lissage japonais™ ?

Le prix de Lissage japonais™ varie selon un certain nombre de critères (longueurs, densités, traitements antérieurs, épaisseurs du cheveu...). Le prix est déterminé par le salon de coiffure en fonction de la prévision de durée du lissage, des formules préconisées. Un devis gratuit peut être demandé.

Existe-il d'autres produits Lissage japonais™ en France?

Il n'y a qu'un seul Lissage japonais™ correspondant à une technique unique protégée dont les produits sont brevetés. Une imitation peut s'avérer inefficace ou même présenter des dangers irréversibles pour les personnes qui en sont victimes. Toute personne physique ou morale proposant la technique Lissage Japonais™ et qui n'est pas répertoriées dans la liste des salons/partenaires LISSFACTOR vous propose en réalité une contrefaçon et est en infraction.

Comment peut-on éviter ces contrefaisants ?

L'ensemble des salons/partenaires pratiquant Lissage japonais™ sont répertoriés sur le site Web LISSFACTOR, rubrique Partenaires.

3/3



Contact consommateur/professionnels

LISSFACTOR

01 45 26 39 65

Contact presse

Agence Cap & Cime

Tél. 01.44.50.50.57

agence@capetcime.fr